



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni Au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2023-38

OBJET : BUDGET EAU POTABLE 2023 : AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDIT DE PAIEMENT N°2016001 - RENOUELEMENT DES COMPTEURS D'EAU POTABLE AVEC LE DEPLOIEMENT, LA GESTION ET LA MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE RELEVÉ A DISTANCE - MODIFICATION N°3

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 32 - PROCURATIONS : 12 - VOTANTS : 44

**Présents :**

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

LIoux : M. Francis FARGE

MENERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE

ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Patricia BAILLARD

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : M. Yannick BONNET, M. Jean-Louis CULO

GARGAS : Mme Claire SELLIER

MURS : M. Christian MALBEC

**Procurations :**

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Isabelle TAILLER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, M. André LECOURT donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Nathan SAHI donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Roger ISNARD

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC

GARGAS : Mme Laurence LE ROY donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY, M. Benjamin BAGNIS donne pouvoir à M. Patrick SIAUD

JOUCAS : M. Lucien AUBERT donne pouvoir à M. Gérard BAUMEL

SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

ST SATURNIN LES APT : Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à M. Christian BELLOT

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20230413-2023-38-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2023  
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Page 1 sur 2

CC-2023-38

**Vu**, le Code Général des Impôts des Collectivités Territoriales,

**Vu**, l'instruction codificatrice M49,

**Vu**, la délibération n°CC-2016-166 en date du 15 décembre 2016 relative à l'approbation de l'Autorisation de Programme – Crédits de paiement n°2016001 pour le renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance (OP62), d'un montant de 1 624 000.00 €,

**Vu**, la délibération n°CC-2020-98 en date du 23 juillet 2020 portant modification n°1 de l'AP/CP n°2016001 relative au renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance (OP62), pour porter le montant de l'opération à 1 657 027,67 €,

**Vu**, la délibération n°CC-2021-56 en date du 08 avril 2021 portant modification n°2 de l'AP/CP n°2016001 relative au renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance (OP62), pour porter le montant de l'opération à 1 670 027,67 €,

**Considérant**, la reconduction du marché et la nécessité de réviser le montant total de cette opération, la totalité des travaux devant s'arrêter au montant de 1 982 406,67 €,

Le Président propose au Conseil de délibérer afin de modifier cette AP/CP comme présentée ci-dessous :

Intitulé de l'Autorisation de Programme	Montant de l'Autorisation de Programme Total cumulé (HT)	Montant des Crédits de Paiement (HT)				
		2016/2017/ 2018/2019/	2020	2021	2022	2023
2016001	1 982 406,67 €	1 157 027,67 €	18 367,00 €	409 542,94 €	52 805,11 €	344 663,95 €

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir en délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Approuve**, la modification n° 3 de l'AP/CP n°2016001 relative au renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance (OP62) telle que présentée ci-dessus,

**Autorise**, le Président à signer tout document en application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 26/04/2023

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20230413-2023-38-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2023  
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Page 2 sur 2